



CAIRANNE, LE

M A I R I E
D E
C A I R A N N E
84290

Tél. : 04 90 30 82 12

Fax : 04 90 30 73 86

Courriel : cairanne.mairie@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 MARS 2016

Le conseil municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Roger ROSSIN, Maire, le 25 mars à 20 H.00, salle du Conseil. Tous les Adjoint, Conseillères et Conseillers étaient présents ou représentés.

POUVOIRS : M. Robin KOTCHIAN à M. Roger ROSSIN – Mme. Elisabeth THOMAS à Mme. Evelyne VILELA – Stéphane CHARANCON à M. Laurent BRUSSET

Melle. Amandine ROLLIN est nommée secrétaire de séance.
L'ordre du jour est ensuite abordé.

Monsieur le Maire demande à ses collègues de rajouter 3 questions à l'ordre du jour, car il a reçu des courriers importants depuis l'envoi de l'ordre du jour, à savoir :

- Vente de l'immeuble boucherie
 - La modification de la régie des services administratifs
 - La convention de mise à disposition du domaine public routier et de financement.
- Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

1. COMPTES ADMINISTRATIFS 2015:

M. le Maire demande à M. Laurent BRUSSET de présenter les comptes administratifs 2015. M. le Maire quitte la salle.

M. Laurent BRUSSET présente tout d'abord le compte administratif principal qui laisse apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	1 278 908.02 €
Recettes de Fonctionnement	1 429 687.12 €
(avec reprise de l'excédent N-1 soit 103 338.12)	
Résultat de clôture	257 046.02 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	487 306.99 €
(avec reprise du déficit N-1- soit 108 341.22)	
Recettes d'investissement.....	595 648.21 €
Résultat de clôture	- 14 621.84 €

RESULTATS DEFINITIFS..... + 242 424.18 € d'excédent global

2. COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT :**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de fonctionnement	32 095.28 €
Recettes de fonctionnement.....	71 348.83 €
(avec reprise de l'excédent N-1 soit + 100 825.77 €)	
Résultat de clôture	+ 140 079.32 €

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	22 740.05 €
Recettes d'investissement.....	8 402.68 €
(avec reprise de l'excédent N-1 soit 79 858.59)	
Résultat de clôture	+ 65 521.22 €

RESULTATS DEFINITIFS..... + 205 600.54 € d'excédent global

3. COMPTE ADMINISTRATIF CCAS :

Recettes de fonctionnement.....	30.00 €
Dépenses de fonctionnement	331.50 €
(avec reprise de l'excédent N-1 soit 699.80 €)	
Excédent de fonctionnement.....	398.30 €

M. Laurent BRUSSET, 1^{ER} adjoint, procède au vote des 3 Comptes Administratifs 2015.
Les trois budgets sont adoptés à l'unanimité.

4. VOTE DES COMPTES DE GESTION 2014 :

M. le Maire demande à ses collègues de délibérer sur les comptes de gestion de l'exercice 2015, concernant les budgets de la commune, de l'assainissement et du CCAS. Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis étant conformes aux écritures de notre comptabilité administrative, les trois comptes de gestion dressés par le comptable de la trésorerie de Vaison la Romaine sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie ses collègues pour leur confiance et leur approbation unanime.

5. AFFECTATION DES RESULTATS :

Concernant les trois budgets il convient d'affecter les résultats aux budgets primitifs 2015.

A. BUDGET M14 (Commune) :

EXCEDENT DE RECETTES 2015..... 257 046.02 €

AFFECTATION :

14 621.84 € : affectés au financement des dépenses d'investissement (art. 1068) du BP 2016

242 424.18 € : repris en recette de fonctionnement (art.002) du BP 2016.

B. BUDGET M49 (Assainissement) :

EXCEDENT DE RECETTES 2015..... 140 079.32 €

AFFECTATION :

140 079.32 € : repris en recette de fonctionnement (art.002) du BP 2016.

Sachant que le résultat de clôture de l'investissement est de + 65 521.22 € et sera affecté au 001 du BP 2016.

C. BUDGET CCAS :

EXCEDENT DE RECETTETTES 2015..... 398.30 €

AFFECTATION :

398.30 € : repris en recette de fonctionnement (art. 002) du BP 2016 de la Commune le Conseil ayant voté la dissolution du CCAS, lors de la dernière séance du mois de novembre 2015.

Affectations approuvées à l'unanimité.

6. TAUX D'IMPOSITION 2015 TAXE D'HABITATION ET TAXES FONCIERES :

Monsieur le Maire présente au Conseil l'état de notification des taux d'imposition de 2016 de la taxe d'habitation et des taxes foncières (bâti et non bâti). Il ressort que sans augmenter le taux des taxes communales, **le produit des bases** d'imposition est en augmentation, 2.91 % pour la taxe d'habitation ; 3.20 % pour la taxe foncière sur le bâti (progression de par les nouvelles constructions) ; 0.93 % sur le non bâti qui vu la conjoncture, bénéficie d'une exonération au titre des terres agricoles de 87 688.00 € de bases non taxées. Cette perte est compensée (en partie) par l'Etat par le versement d'une allocation compensatrice.

On constate que le total des allocations compensatrices a baissé de 15.64 % par rapport à 2015. Monsieur le Maire, vu le contexte économique, propose au Conseil de ne pas augmenter les taux des trois taxes qui restent fixées à :

Taxe d'habitation..... 9.65 %
Taxe foncière propriétés bâties..... 7.96 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties..... 37.98 %
Adopté à l'unanimité.

7. BUDGETS PRIMITIFS 2016 :

BUDGET PRIMITIF 2016 COMMUNE :

M. le Maire fait une présentation détaillée des dépenses et recettes prévues pour 2016 qui s'équilibrent de la manière suivante :

En section de fonctionnement	1 302 977.00 €
En section d'investissement	637 966.00 €

INVESTISSEMENT :

Principales recettes inscrites au budget :

Virement section fonctionnement.....	393 033.00
Produits de cessions.....	40 000.00
Subvention département	68 700.00
DETR.....	11 000.00
Réserve parlementaire + Etat.....	29 000.00
Taxe aménagement	16 000.00
FCTVA.....	57 777.00
Excédent de fonctionnement capitalisé.....	14 621.00

Principales dépenses inscrites au budget :

Remboursement emprunts	48 000.00
Déficit investissement.....	14 621.84
Travaux en régie	15 000.00
Frais études PLU (y compris études).....	17 000.00
Acquisition mobilier (tables chaises mobilier)	5 600.00
Acquisition tondeuse	3 500.00
Création cimetière.....	80 000.00
Création tableau électrique	5 100.00
Installation vidéoprotection.....	16 000.00
Acquisition matériels cuisine (cantine).....	12 000.00
Acquisition véhicule	18 600.00
Acquisition informatique	1 500.00
Illumination	2 000.00
Acquisition tapis puzzle.....	3 700.00
Réhabilitation chapelle St. Geniès.....	25 000.00
Restauration peinture Eglise	10 000.00
Restauration Eglise Saint André.....	5 000.00
Réhabilitation chapelle Saint Roch.....	15 000.00
Mise aux normes caveau.....	6 000.00
Travaux de sécurisation RD8.....	101 000.00
Travaux aux écoles	10 000.00
RD 69 trottoirs et voirie.....	40 000.00
Eclairage public	35 000.00
Pluvial voirie vieux Village	67 000.00
Voirie communale	73 844.00
Plaque et socle « anciens Combattants »	1 500.00
Restauration tableau.....	5 000.00

Présentation faite et explications données, M. le Maire procède au vote. Le budget primitif 2016 de la commune est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2016 ASSAINISSEMENT :

Le budget assainissement s'équilibre de la manière suivante :

En section exploitation	197 005.00
En section investissement	275 092.00

Présentation faite le budget primitif 2016 est adopté à l'unanimité

8. VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COOPERATIVE SCOLAIRE :

Monsieur le Maire explique que la commune versera une subvention supplémentaire de 900.00 €, à la coopérative scolaire. Cette subvention permettra à la coopérative de financer les factures de transport scolaire à la piscine. Adopté à l'unanimité.

9. PROJET D'ECHANGE DE CHEMIN, COMMUNE/GFA LES CLAPAS :

Monsieur le Maire fait circuler le projet d'échange d'un chemin rural qui était censé desservir « le Mas des Akenes » du Petit Ameillaud, situé 300 chemin de Blauvac. Aujourd'hui celui-ci a été entièrement supprimé par le propriétaire voisin qui a planté la totalité des parcelles en vignes (y compris le chemin rural de la commune) et qui a de ce fait enclavé « le Petit Ameillaud ».

Le Chemin initial a été remplacé par un autre, sur l'emprise du chemin d'exploitation du GFA « les Clapas », ceci afin de désenclaver la propriété du Petit Ameillaud.

Afin que cette situation soit régularisée, aussi bien dans notre intérêt que dans celui des requérants, Mrs. NOTAMY et FABREGA, le Conseil municipal, décide à l'unanimité, de procéder à l'échange (sans perception de droit) de ces deux chemins, et de classer ce chemin rural dans le Domaine Public. Monsieur la Maire précise que cette opération fera l'objet d'une enquête publique diligentée par un commissaire enquêteur et que tous les frais afférents à cette opération seront à l'entière charge du GFA « les Clapas ».

10. DEMANDE DE SUBVENTION VIDEOPROTECTION :

Monsieur le Maire signale que 5 nouvelles caméras ont été installées :

- RD 8 ouest
- RD 51 route de St. Roman
- Place parking sud des écoles
- Place parking salle polyvalente
- Place parking de la Poste
-

Monsieur le Maire signale que des subventions vont être demandées car il n'y a plus de minima à engager (les projets devaient coûter 20 000 € minimum pour pouvoir prétendre aux aides). Le Conseil approuve à l'unanimité.

11. VENTE BOUCHERIE :

M. le Maire signale à ses collègues que M. Gérald ORS, signale par mail, qu'après réflexion il n'irait pas au-delà d'une offre à 270 000.00 € concernant le prix de l'immeuble boucherie.

Après concertation, le Conseil fixe le prix à 278 000.00 € (somme minimale qui financera le rachat de crédit concernant cette acquisition). Le Conseil est d'accord à 14 pour + 1 abstention

12. MODIFICATION REGIE SERVICES ADMINISTRATIFS :

M. le Maire explique qu'il y a lieu de modifier l'encaisse de la régie des services administratifs qui sera à compter du 1^{er} avril 2016 de 500.00 €. L'avance quant à elle est fixée à 4 000.00 € pour 2016. Adopté à l'unanimité..

13. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER :

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la réhabilitation de son centre aggloméré, la commune de Cairanne en concertation avec le Département de Vaucluse, a prévu de réaménager les trottoirs jouxtant la RD 69 et de remettre en état le revêtement du giratoire RD8/RD69. Le coût de ces travaux s'élève à la somme de 39 600 € TTC et la subvention du Conseil Général sera de : 19 800.00 €

M. le Maire précise qu'il y a lieu de signer la convention qui autorise ces travaux sur le domaine public routier départemental, selon le projet qu'elle aura à établir et qui définit les conditions administratives et financières liées à l'opération et la responsabilité de chacune des collectivités, en ce qui concerne les modalités d'entretien ultérieur des ouvrages. Le Conseil est d'accord à l'unanimité pour signer cette convention.

QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire signale que les diverses restaurations de tableaux sont en cours, qu'une grille sera posée à la porte de l'Eglise ainsi qu'une alarme, pour la protection du site.

Le Conseil Général a informé Monsieur le Maire de la reconduction de la contractualisation 2016 pour une aide à un programme de 53 700.00 €.

Le sénateur M. Alain DUFAUT a adressé une réponse à M. le Maire en ce qui concerne le devenir de la recette des douanes. Rien n'est validé pour l'instant, on sait simplement que le départ en retraite du titulaire du poste est prévu en juillet 2018.

M. le Maire a reçu une lettre d'ORANGE lui signifiant que d'ici le 31 décembre 2017, toutes les cabines téléphoniques seraient supprimées sur tout le territoire. Il nous en reste une sur la commune, mais ceci implique de la main d'œuvre pour la dépose du matériel ainsi qu'une personne habilitée pour supprimer les réseaux électriques et téléphoniques.

Monsieur le Maire a reçu le bilan d'activité du SDIS pour l'année 2015. Le nombre d'intervention est de 54 (53 secours à la personne) et 1 intervention pour un incendie. Le nombre d'heures générées est de 333 H 57mn 44 s.

La mini-déchetterie ouvrira ses portes le samedi 02 avril 2016, Samba sera chargé de l'accueil sur le site le mercredi de 13 H 30 à 17 H 30 et le samedi de 09 H 00 à 12 H 00.

Quelques dates à retenir :

Samedi 9 avril – inauguration de la plaque sur le rond-point des anciens Combattants

Dimanche 10 avril 11H 30 - cérémonie d'hommage aux Veuves et retraités de la Gendarmerie

Samedi 23 avril – 11 H 30 – remises de médaille pour certains agents communaux.

Cérémonie du 08 mai : rassemblement à 11 H ¼ place Général de Gaulle.

La séance est levée à 21 H 30.

**Le Maire,
Roger ROSSIN**

**La Secrétaire,
Amandine ROLLIN**

